



Bulletin

Municipal



Janvier 2023
N°44

La Chapelle-Saint-Sauveur

Table des matières

MOT DU MAIRE	3
INVESTISSEMENTS, RÉALISATIONS ET PROJETS	4
Aménagement de la place de la mairie	4
Élagage de la rue de la Ranche avant curage des fossés	5
Réalisation plateforme de retournement à Alloise	5
Le curage de l'étang communal au bourg	5
INFOS DIVERSES	6
Arrosage des espaces verts	6
Fréquentation de la baignade naturelle	6
Fermeture bureaux du SICED	6
Association Yéto le Boibien	6
Bilan énergétique communal	7
SICED - La famille du tri s'agrandit	8
SPANC - Tarifs 2023	8
Bilan sur la qualité de l'eau	9
Informations et mesures suite à l'influenza aviaire	9
Monoxyde de carbone	9
Règles de bon voisinage concernant les haies mitoyennes	10
Tarifs des gîtes en 2023	10
DEUXIÈME SEMESTRE EN IMAGES	11
Kermesse battoir	11
Fun car	11
Concours de pétanque Yéto le Boibien	12
Vide-grenier	12
Repas des aînés	12
Des cabanes pour les oiseaux installées par les enfants du RPI	12
Journée citoyenne	13
Le banquet des conscrits	13
Cérémonie du 11 novembre	13
Après-midi Patois	13
Soirée illuminations	14
Fête de Noël du RPI à St Bonnet en Bresse	14
Préparation des colis de Noël distribués fin décembre	14
Champion de France	15
Page des petits	16
Calendrier prévisionnel des manifestations 2023	17
État civil 2022	18
Numéros utiles	19
Horaires des déchetteries	19

Mot du Maire

2022 s'en est allée, bien chargée en évènements avec

- » la guerre en Ukraine avec toutes les répercussions économiques qui en découlent, une pensée pour toutes ces populations innocentes,
- » un été caniculaire et un redoux climatique qui commence sérieusement à déboussoler la nature,
- » une épidémie COVID qui depuis trois ans impacte notre système de santé et nous oblige à rester prudents et vigilants,
- » une forte inflation avec une augmentation de l'énergie et des produits de 1^{ère} nécessité qui a un impact non négligeable sur les différents budgets (familles, entreprises, artisans, collectivités).

2023 sera donc une année de défi pour tous.

Pour notre commune, nous réfléchissons sans cesse, aux actions nous permettant de diminuer nos dépenses énergétiques et savons que l'élaboration du budget ne sera pas simple. Plus la période est compliquée, plus elle doit nous mobiliser. Mais restons confiants en l'avenir, ensemble, nous serons capables d'affronter les difficultés.

Aussi, en ce début d'année, je tiens à remercier les bénévoles qui animent notre village au sein des associations et des commissions municipales ainsi que les agents des différents services municipaux pour leur action au quotidien et sans qui nous ne pourrions pas réaliser nos projets ou les différentes tâches journalières.

De plus, je souligne l'implication de tous les élu(e)s municipaux qui m'entourent, leurs actions efficaces font avancer notre collectivité.

Ensemble, nous vous présentons ainsi qu'à vos familles et à ceux qui vous sont chers, tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année.

Pour terminer, une petite phrase à méditer qui résume bien ce que j'ai écrit pour 2022-2023.

« **Ne laisse pas la tristesse du passé ou la crainte de l'avenir te voler le bonheur du présent.** »
(auteur anonyme)

Marie-Françoise Garot



AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Après environ six mois de travaux l'aménagement de la place de la mairie est terminé.

- Du 23 mai début des travaux, à fin septembre pour la partie gros travaux de réseaux et voirie.
- De mi-juin à mi-novembre pour la partie aménagements, espaces verts, plantations et signalétique.

» LES TRAVAUX RÉALISÉS :

- Pose d'un nouveau réseau eaux pluviales avec raccordement aux riverains
- Pose d'un réseau d'assainissement avec prévision de raccordement individuel
- Pose de bordures et aménagement chemin piétonnier
- Réfection complète de la chaussée sur toute la traversée du bourg
- Délimitation et aménagement des parkings
- Reprise complète du parking de la boulangerie
- Aménagement de l'esplanade du monument
- Aménagement des parterres, espaces verts et nouvelles plantations
- Reprise et optimisation de l'éclairage public
- Adaptation de la signalétique en fonction des nouvelles règles de circulation
- Nettoyage du monument

» ORGANISATION :

- Maîtrise d'ouvrage : commune de La Chapelle-Saint-Sauveur
- Maîtrise d'œuvre : R2S concept

» ENTREPRISES PRESTATAIRES :

- SAS BOIVIN TP
- SAS JOLY et fils
- SAS JC BONNEFOY
- VIA SYSTEM
- MUGNIER paysagiste
- SYDESL
- D.R.I. (Direction des Routes et des Infrastructures)



Avant

COÛT TOTAL : 375 081 € HT



Après



Après

ELAGAGE DE LA RUE DE LA RANCHE AVANT CURAGE DES FOSSÉS



RÉALISATION PLATEFORME DE RETOURNEMENT À ALLOISE

21 décembre 2022



LE CURAGE DE L'ÉTANG COMMUNAL AU BOURG



ARROSAGE DES ESPACES VERTS

Cet été, grâce entre autres aux cuves récemment installées derrière l'école, l'arrosage des espaces verts de la commune a pu être assuré uniquement avec de l'eau de récupération.



FRÉQUENTATION DE LA BAIGNADE NATURELLE

Entre le 7 juillet 2022 et le 28 août 2022, ce sont environ 17000 personnes qui sont venues se rafraîchir et profiter de bons moments en famille ou entre amis, soit une moyenne de près de 400 personnes chaque jour sachant que le lundi la baignade est fermée.

FERMETURE BUREAUX DU SICED

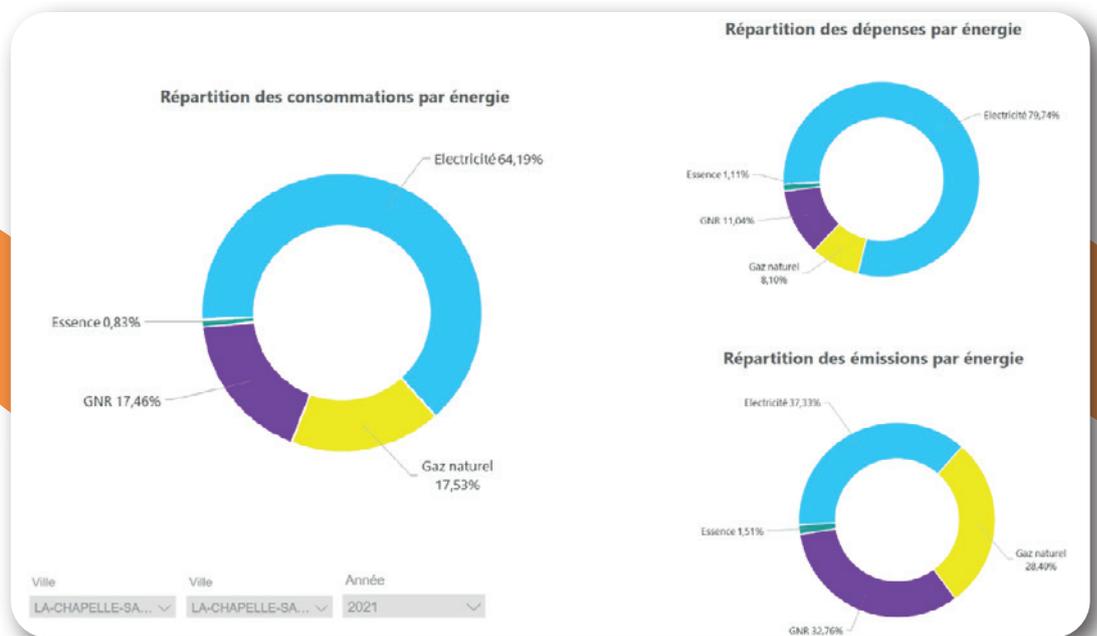
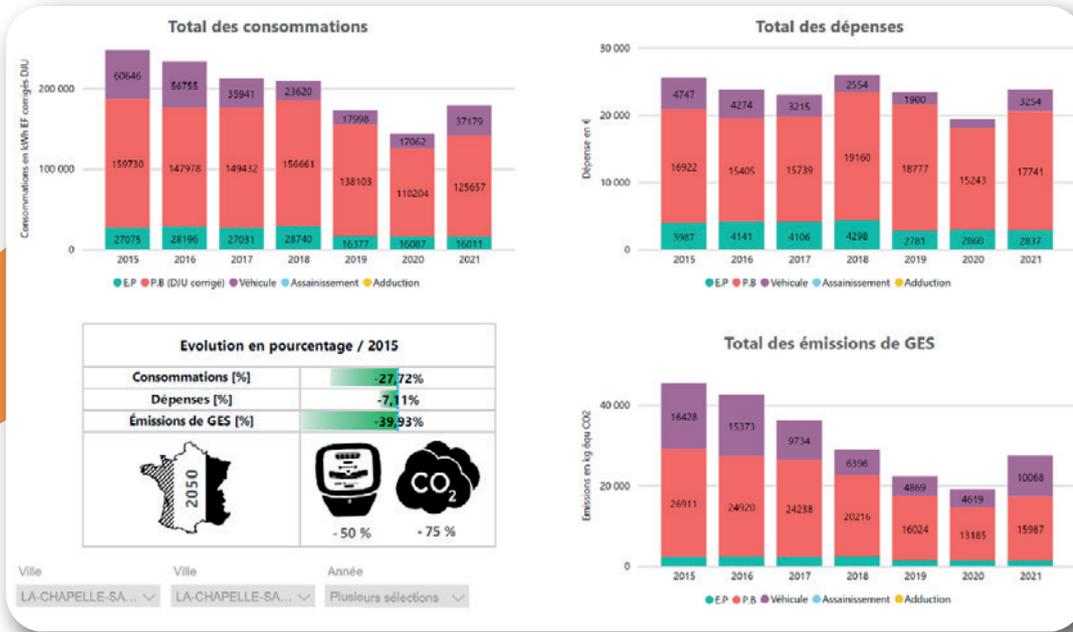
A partir du mardi 4 octobre, le SICED Bresse Nord à Serley ferme au public ses services déchets et SPANC (accueil + téléphone) les Mardis matins, Mercredis après-midis et Vendredis après-midis.

ASSOCIATION YÉTO LE BOIBIEN

Un atelier « Patois » se réunira le mardi de 17h à 18h30, à la salle des fêtes de La Chapelle-Saint-Sauveur, tous les 15 jours, à compter du 10 janvier 2023. Cette activité est ouverte à tous ceux qui veulent faire vivre le patois, l'entendre ou le comprendre. Venez donc partager des moments de détente, de culture et écouter des histoires.

BILAN ÉNERGÉTIQUE COMMUNAL

Comme chaque année, l'ATD (Agence Technique Départementale) a fait parvenir son compte rendu concernant la maîtrise des dépenses énergétiques pour notre commune. Les indicateurs ci-dessous donnent une vision globale et démontrent que nos consommations sont toujours bien inférieures à l'année de référence 2015 début de cette étude. Cependant l'explosion du coût des énergies minimise malheureusement tous les efforts engagés. La hausse de consommation en 2021 par rapport à 2020 correspond à la reprise progressive de l'activité liée à la conjoncture covid.



Toute l'équipe municipale et en particulier la commission transition énergétique continue à travailler sur le rapport détaillé ATD pour étudier tous les axes de réduction de consommation des bâtiments les plus énergivores et apporter les remèdes adéquats accessibles financièrement.

Concernant l'éclairage public le remplacement de plusieurs luminaires anciens par du matériel type LED à faible consommation a été effectué et synchronisé avec la réfection de la place. Par ailleurs le conseil municipal a décidé l'application de nouvelles règles pour l'éclairage nocturne pour répondre aux besoins d'économie dans la conjoncture actuelle. Dès l'installation de nouvelles horloges astronomiques pilotées automatiquement, l'éclairage nocturne sera interrompu de 23h à 6h et désactivé pendant la période nuits courtes de mi-mai à mi-août.

SICED - LA FAMILLE DU TRI S'AGRANDIT

CE QUI CHANGE POUR VOS DÉCHETS LE 1ER JANVIER 2023



Le SICED étend les consignes de tri à tous les emballages plastiques.

Tous les emballages peuvent désormais être triés et valorisés.

Le ramassage du tri sélectif s'effectue en porte à porte en sacs jaunes, tous les 15 jours, les semaines paires.

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue en porte à porte, tous les 15 jours, les semaines impaires.

Le verre et les papiers journaux magazines sont maintenus en Points d'Apports Volontaires.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site internet: www.siced-bresse-nord.fr, nous contacter par mail: contact@sicedbressenord.fr ou par téléphone au 03 85 76 98 45.

Qu'il soit en métal, en carton ou en plastique, si c'est un emballage il va dans votre sac jaune !



Pour vous simplifier la vie, nous simplifions le geste de tri !

A partir du **1er janvier 2023**
La famille du TRI s'agrandit !



www.siced-bresse-nord.fr



CITEO
D'univers ensemble une nouvelle vie à nos produits.

En Point d'Apport Volontaire	En Vrac	PAPERS JOURNAUX MAGAZINES
En Point d'Apport Volontaire	En Vrac	VERRE
En déchèterie	En sac	BORNE TEXTILES
A Domicile	En Vrac	COMPOSTEUR
A Domicile	En sac	ORDURES MENAGERES

SPANC - TARIFS 2023

Désignations	Tarifs 2023
SERVICE CONTRÔLE	
Redevance avis du certificat d'urbanisme	85,00
Redevance contrôle de conception et d'implantation	105,00
Redevance contrôle de réalisation des installations	85,00
Redevance contre visite au contrôle de réalisation des installations	85,00
Redevance pour visite, contrôle diagnostic, contrôle de bon fonctionnement des installations	115,00
Redevance refus de contrôle diagnostic, contrôle de bon fonctionnement (majoration de 400%)	575,00
Redevance pour non réalisation des travaux suite à l'achat d'un bien immobilier (majoration de 400%)	950,00
Redevance pour contrôle ponctuel lors d'une vente immobilière	150,00
Redevance pour visite d'inspection avec passage caméra d'inspection	150,00
SERVICE PRESTATION VIDANGE	
Prestations programmées	
Vidange d'une fosse de 0 à 2 000 litres inclus	160,00
Vidange d'une fosse de + 2 000 litres à 5 000 litres inclus	186,00
Le m ³ supplémentaire vidangé au-dessus de 5 000 litres dans le cadre d'une vidange de fosse	27,00
Vidange d'une microstation d'un volume inférieur ou égal à 3 000 litres	193,00
Le m ³ supplémentaire au-delà de 3 000 litres dans le cadre d'une vidange d'une microstation	27,00
Vidange d'un bac à graisses (tout volume) compris dans le cadre d'une vidange	41,00
Débouchage-curage canalisation dans le cadre d'un déplacement pour intervention d'entretien sur une fosse ou une microstation (tarification au prorata du temps passé)	135,00
Dégagement d'un regard de visite non accessible	115,00
Déplacement sans intervention	93,00
Prestations urgentes	
Vidange d'une fosse de 0 à 2 000 litres inclus	287,00
Vidange d'une fosse de + 2 000 litres à 5 000 litres inclus	307,00
Le m ³ supplémentaire vidangé au-dessus de 5 000 litres dans le cadre d'une vidange de fosse	41,00
Vidange d'une microstation d'un volume inférieur ou égal à 3 000 litres	307,00
Le m ³ supplémentaire au-delà de 3 000 litres dans le cadre d'une vidange d'une microstation	41,00
Vidange d'un bac à graisses (tout volume) compris dans le cadre d'une vidange	41,00
Débouchage-curage canalisation dans le cadre d'un déplacement pour intervention d'entretien sur une fosse ou une microstation (tarification au prorata du temps passé)	148,00
Dégagement d'un regard de visite non accessible	128,00
Déplacement sans intervention	139,00

BILAN SUR LA QUALITÉ DE L'EAU



Agence Régionale de Santé
Bourgogne-Franche-Comté
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE
DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT
UNITÉ TERRITORIALE DE SAÔNE-ET-LOIRE

L'ORIGINE DE L'EAU

Votre réseau est alimenté en eau potable par le puits des TOPPES et le puits du PRE BOUVRET situés sur les communes de CHARENTÉ-VARENNE et LAYS SUR LE DOUBS. Ces puits sont protégés par déclaration d'utilité publique du 30/11/2009.

LE CONTRÔLE SANITAIRE

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé.

INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION

Le fluor en fluor d'eau est inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.

Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations ou quelques jours, laissez couler l'eau avant de la consommer.

Redon dans l'eau : Votre commune peut être située dans une zone à potentiel redon. Il est recommandé de laisser couler l'eau avant de la consommer. Pensez à aérer votre habitation quotidiennement. Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel redon.

Si vous possédez un adoucisseur, faites-le entretenir régulièrement. La dureté idéale de l'eau de robinet est comprise entre 30° et 15°.

Les résultats analytiques détaillés et le rapport annuel de l'ARS peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

Pour plus de renseignements sur la qualité de l'eau
UNITÉ TERRITORIALE DE SAÔNE-ET-LOIRE

mail : ars-bfc-dsp-sc-71@ars.sante.fr

Ou

www.eaupotable.sante.gouv.fr

Ou

Votre distributeur (Voir coordonnées sur votre facture)

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Réseau de : BRESSE NORD
Exploité par : S.A.U.R. FRANCE CENTRE DE CHALON
Cofar71_000873

RÉSULTATS D'ANALYSES 2021

BACTÉRIOLOGIE Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination avérée soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.
100 % des analyses conformes. Eau de bonne qualité microbiologique

DURETÉ (ou TH) Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence pour la santé.
La dureté s'élève à 28,7 degrés français
Il s'agit d'une eau très dure

PESTICIDES Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. Le teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l pour 100 % d'analyses conformes.

NITRATES L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur ne doit pas dépasser 50 mg/l
La teneur moyenne s'élève à 7,2 mg/l (maxi : 0,2 mg/l)

pH Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.
Le pH est en moyenne de : 7,4

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous constatez une saveur ou une couleur inhabituelle de l'eau du robinet il est conseillé d'en avertir votre distributeur.

CONCLUSIONS

L'eau que vous avez consommée en 2021 a été conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimiques.

MONOXYDE DE CARBONE



MONOXYDE DE CARBONE

Attention aux intoxications !

Durant l'hiver... c'est CHEZ VOUS que vous risquez le plus d'être intoxiqué par du monoxyde de carbone (CO). La cause ? Un dysfonctionnement ou une utilisation inadaptée de vos appareils de chauffage ou de cuisson, quel que soit le combustible utilisé (bois, gaz, charbon, fioul, essence, ethanol...). Incolore, inodore, non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable par l'homme. Pourtant, ce gaz est toxique... et potentiellement mortel ! Quelques bons conseils et petits rappels des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire pour coconner sereinement cet hiver !

PRÉVENTION
Les sapeurs-pompiers vous conseillent

POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS



ENTRETIENEZ
Faites vérifier et entretenir vos installations et conduits de fumées.



VENTILEZ
Aérez quotidiennement votre logement et n'obstruez pas les entrées et sorties d'air.



RESPECTEZ ET ÉQUIPEZ-VOUS
Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils, équipez-vous d'un détecteur de monoxyde de carbone.



N'UTILISEZ JAMAIS...
...de groupe électrogène en intérieur, de chauffage d'appoint en continu, d'appareil de chauffage non prévu à cet effet.

SAVOIR DÉTECTER LES SIGNES !

Incolore, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable mais particulièrement toxique. Voici les premiers symptômes qui doivent vous alerter si un appareil à combustion est en cours d'utilisation...



MAUX DE TÊTE



NAUSÉES



VERTIGES



SOMNOLENCE

EN CAS DE SOUPÇON...



AÉREZ
Ouvrez les portes et les fenêtres de votre logement.



ÉTEIGNEZ
Éteignez les appareils de chauffage et de cuisson.



SORTEZ
Sortez sans délai de l'habitation.



APPELEZ
Appelez les secours aux 18, 112 ou 114 et ne retournez pas sur les lieux.



Tous vigilants, tous concernés, tous responsables.

www.sd171.fr

INFORMATIONS ET MESURES SUITE À L'INFLUENZA AVIAIRE

Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

À DESTINATION DES DÉTENEURS DE VOLAILLES OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacées) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruissseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au

détergent ou désinfectez-les. Aucune saouille ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).

→ Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.

→ Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :
CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.

INFLUENZA AVIAIRE



DÉCOUVERTE DE CAS SUR DES OISEAUX SAUVAGES :
renforcement des mesures de prévention pour protéger les élevages avicoles

PARTICULIERS DÉTENEURS DE VOLAILLES

- Mettez vos volailles à l'abri ou mettez des filets de protection sur votre basse-cour afin d'éviter les contacts avec les oiseaux sauvages
- Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention
- Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez :

- Votre vétérinaire
- ou la direction départementale de la protection des populations (DDPP) de Saône et Loire : **03.85.22.57.00**
- ou la préfecture de Saône et Loire (en dehors des horaires de bureau) pour joindre le cadre d'astreinte de la DDPP : **03.85.21.81.00**

PROMENEURS

- Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages
- Après votre promenade dans cette zone, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour

SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX MORTS

- Ne pas les toucher et noter le lieu de découverte (si possible le géolocaliser)
- Téléphonnez au
 - **06. 20.78. 94.77** (Antenne départementale de l'Office français de la biodiversité - OFB)
 - ou
 - **0820. 000. 656** (Fédération des chasseurs de Saône et Loire)

RÈGLES DE BON VOISINAGE CONCERNANT LES HAIES MITOYENNES

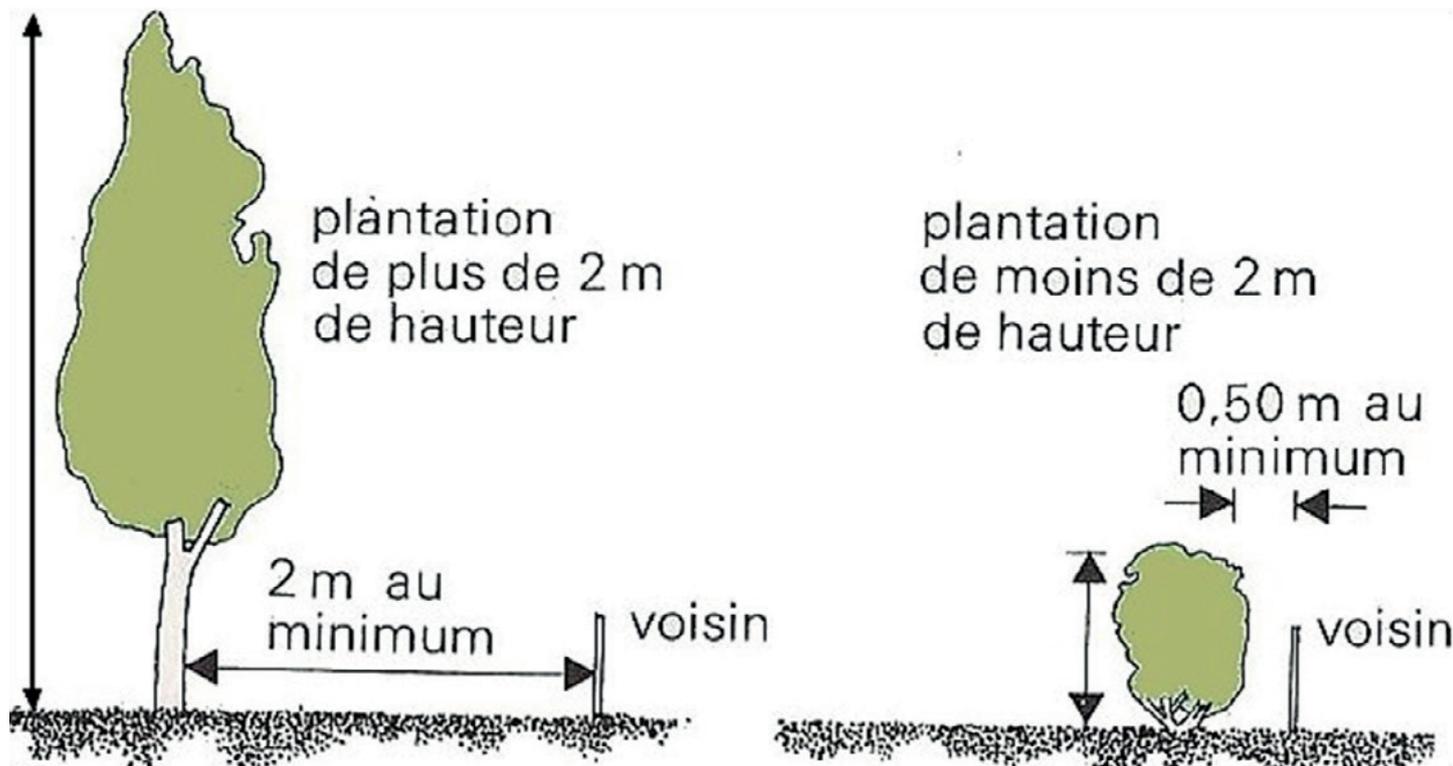
Les distances strictes énoncées par l'art. 671 du code civil sont :

- les arbres de plus de 2m de haut doivent être plantés à plus de 2m de la limite séparative.
 - les arbres, arbustes de moins de 2m de haut doivent être plantés à 50cm de la limite séparative.
- Ainsi si la haie mitoyenne est supérieure à 2m, vous pouvez demander à votre voisin de la réduire, cela s'applique aussi aux branches qui dépassent dans votre propriété.

En ce qui concerne les ronces, racines qui poussent sur votre propriété, vous êtes en droit de les couper vous-même.

Vous ne pouvez pas couper les branches qui dépassent sur votre terrain sans l'accord de votre voisin : soit il s'en occupe, soit il vous permet de le réaliser

Il est recommandé, pour de bonnes relations de voisinages, d'opter pour un accord à l'amiable entre voisins.



TARIFS DES GÎTES EN 2023

PRESBYTÈRE

Tarifs en 2023

Forfait W-E 2 nuits	780 €
Forfait W-E 3 nuits	1072 €
Semaine complète	1976 €
Nuit en plus par jour et par personne (10 personnes minimum)	20 €
De 1 à 3 nuits hors W-E par jour et par personne (15 personnes minimum)	30 €

MALATIÈRE

Tarifs en 2023

Forfait W-E 2 nuits	1020 €
Forfait W-E 3 nuits	1404 €
Semaine complète	2288 €
Nuit en plus par jour et par personne (10 personnes minimum)	20 €
De 1 à 3 nuits hors W-E par jour et par personne (15 personnes minimum)	30 €

Deuxième semestre en images

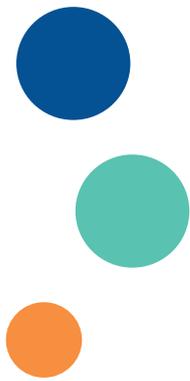
» Kermesse battoir - 31 juillet 2022



» Fun car - 20 août 2022



»» **Concours de pétanque Yéto le Boibien - 27 août 2022**



»» **Vide-grenier - 4 septembre 2022**



»» **Repas des aînés - 11 septembre 2022**



»» **Des cabanes pour les oiseaux installées par les enfants du RPI**



» Journée citoyenne - 17 septembre 2022



Rénovation et peinture des volets étage de l'école



Entretien espaces verts et peinture



Nettoyage maison rue de l'église



» Cérémonie du 11 novembre 2022



» Le banquet des conscrits - 22 octobre 2022



» Après-midi Patois - 19 novembre 2022



» Soirée illuminations - 9 décembre 2022



» Préparation des colis de Noël distribués fin décembre 2022



» Fête de Noël du RPI à St Bonnet en Bresse - 10 décembre 2022



Le Père Noël s'installe



La distribution va commencer



Un beau spectacle offert par Amitié Partagée auquel les enfants ont participé avec entrain

Fernando Ferreira, habitant de La Chapelle-Saint-Sauveur, médaille d'or au championnat de France en équitation.

ÉQUITATION

Fernando Ferreira champion de France major AM3



Fernando Ferreira remporte un titre national, 8 ans seulement après avoir débuté l'équitation. Photo DR

C'est une ascension express. À 48 ans, et avec seulement 8 années d'équitation derrière lui, Fernando Ferreira a remporté la médaille d'or au championnat de France major (+ de 40 ans) le week-end dernier à Compiègne.

Il travaille chez Morel à Morbier

Le cavalier, passé amateur seulement en 2021, fait partie des « Quadras de Bourgogne-Franche-Comté », une association qui regroupe une cinquantaine de cavaliers majors. Né au Portugal, Fer-

nando Ferreira pratique l'équitation au Haras du Meix (Saône-et-Loire). Mais son travail l'a amené dans le Jura, à Morbier, au sein de l'entreprise Morel, spécialisée dans les lunettes. Entraîné par le Dijonnais Fabien Debost à Compiègne, comme l'ensemble des 22 cavaliers régionaux, Fernando Ferreira s'entraîne également avec David Konchwesky au sein du Haras du Meix.

Un travail qui a donc porté ses fruits avec ce premier titre national. Qui en appellera certainement d'autres.

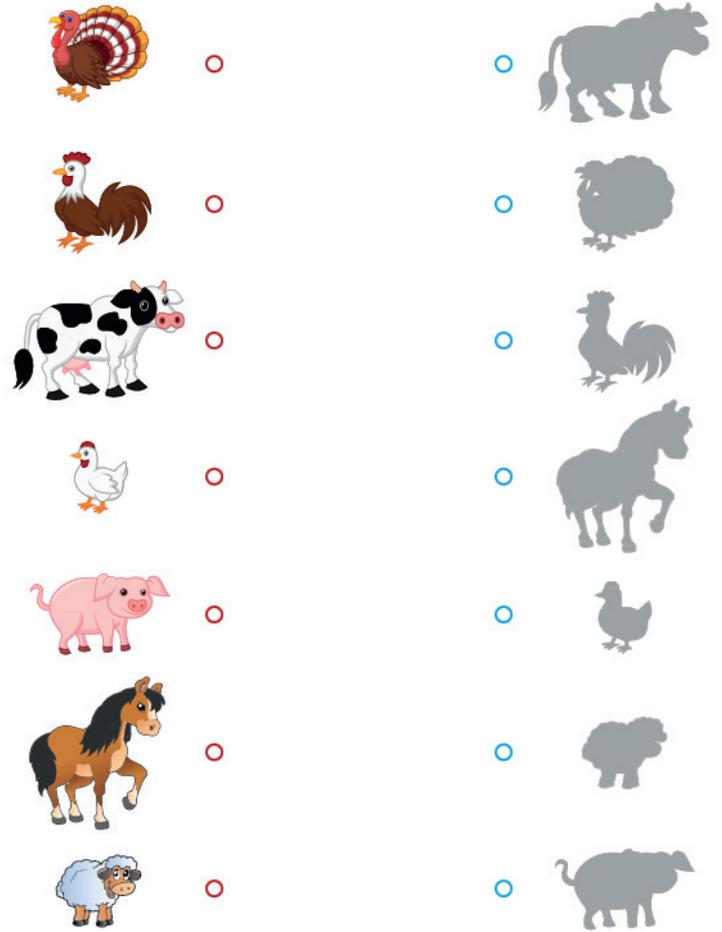
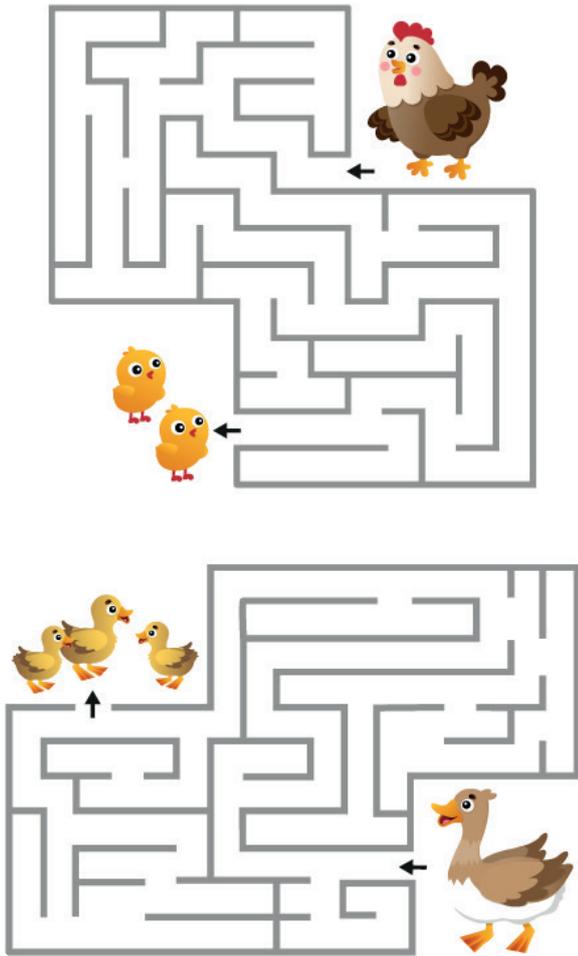
B.P

JUR35 - V1



>> Aide chaque animal à rejoindre ses petits.

>> Relie chaque animal à son ombre.

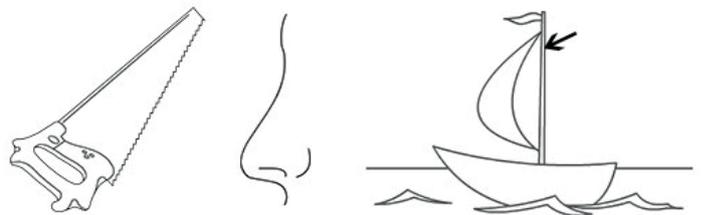


>> Colorie comme le modèle du bas

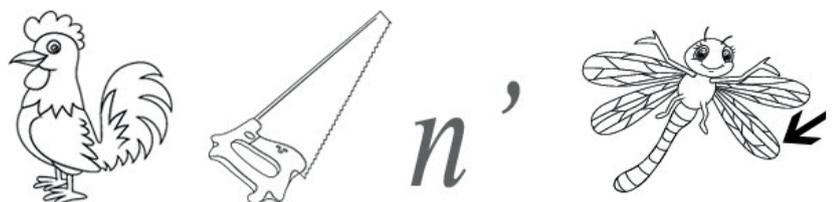
>> Rébus



Réponse :



Réponse :



Réponse :

DATE	MANIFESTATIONS	LIEU	ORGANISATEUR
Janvier			
Mardi 10	Atelier patois	Salle des fêtes 17h	Yéto le Boibien
Vendredi 20	Vœux du maire	Salle des fêtes 18h	Commune
Février			
Samedi 11	Concert	Salle des fêtes	Harmonie Pierroise
Mars			
Samedi 04	Bourse aux semences	Marché St-Germain-du-bois	Bresse transition
Samedi 04	Repas des chasseurs	Salle des fêtes	Asso des chasseurs
Samedi 18	Ouverture de la pêche	Etang communal	Pêche et loisirs
W-E du 25/26	Animation Yeto le Boibien	Salle des fêtes	Yéto le Boibien
Avril			
Samedi 08	Conscrits (à confirmer)	Salle des fêtes	Yéto le Boibien
Dimanche 30	Loto	Salle des fêtes	Vélo club
Mai			
Lundi 08	Commémoration	Monument aux Morts	Commune
Jeudi 18	Randonnée	Commune/salle des fêtes	Pêche et loisirs
Juin			
Samedi 03	APE	Espace Robelin	APE
Samedi 10	Spectacle de fin d'année 20h30	Chavenne/école de cirque	CIE des Astres
Dimanche 11	Spectacle de fin d'année 15h00	Chavenne/école de cirque	CIE des Astres
23 ou 24 juin	Fête de la musique		
Juillet			
Vendredi 14	Pique-nique citoyen	Étang communal	Commune
Août			
Samedi 26	Pétanque	Place de la mairie	Yéto le Boibien
Septembre			
Dimanche 03	Vide grenier	Espace Robelin	Pêche et loisirs
Dimanche 10	Repas des cheveux blancs	Salle des fêtes	commune
Octobre			
Dimanche 15	Sortie cueillette d'automne		Bresse transition
Novembre			
Samedi 11	Commémoration	Monument aux Morts	Commune
Décembre			
Vendredi 08	Fêtes des illuminations	Place de la mairie	Commune
Dimanche 17	Loto des chasseurs	Salle des fêtes	Asso Chasseurs.

MARIAGES

MULLER Cécilia, Alexandra et NEUVILLE Jonathan, Pierre, Louis	27/07/2022
GAUTHERON Coline, Anne et JEANNEAUX Maxime, Pierre, Emmanuel	13/08/2022
ODET Cynthia, Noémie et VANWONTERGHEM Cédric, Jean-Pierre	13/08/2022
PREDZICK Céline, Cécile, Anne, Marie et JEUNIER Stéphane, Olivier, Jean-Baptiste	10/09/2022

NAISSANCES

Lizon DROUHARD	28/04/2022
Louis BLANCHOT	05/07/2022
Jeanne SCHELL FERNANDES	25/08/2022
Lyssanna et Chelsea CHEVASSU	08/09/2022

DÉCÈS

M. BÈCLE Marcel	26/02/2022
M. GAROT Jean-Guy	16/03/2022
Mme LEVRAUX Monique, Véronique épouse BLANC	21/04/2022
Mme LIMOGE Bernadette, Marie épouse BRUCHON	19/05/2022
Mme BOURGOGNE Marie, Bernadette épouse BOISSARD	30/05/2022
M. BOISSARD René	31/05/2022
M. JOLY Jean-Paul	15/07/2022
M. PERROT Robert	30/08/2022
Mme PERROT Marie-Thérèse, Francine épouse VINCENT	12/11/2022
Mme BRETIN Roseline, Raymonde épouse BRUSSON	25/11/2022
Mme CORDELIER Jeannine épouse DUBOIS	29/11/2022
M. KISSLING Alfred	05/12/2022
M. EPPRECHT Urs, Alfred	05/12/2022
Mme VANWONTERGHEM Annie Emilienne	07/12/2022

NUMÉROS UTILES



MAIRIE >

03 85 74 51 23

Horaires d'ouverture au public :

Mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 9h à 12h

Mail : mairie.lachapellesaintsauveur@wanadoo.fr

Site de la commune : lachapellesaintsauveur.fr



LA POSTE

AGENCE POSTALE COMMUNALE >

03 85 74 51 09

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au samedi de 9h10 à 11h 30



ECOLE MATERNELLE >

03 85 74 50 78

ECOLE PRIMAIRE >

03 85 74 50 39



COLLÈGE PIERRE VAUX > DE PIERRE-DE-BRESSE

03 85 76 29 20

Urgences médicales	15
Centre antipoison et de toxicovigilance	04 72 11 69 11 (Centre de Lyon)
Police	17
Pompiers	18
GDF – Sécurité Dépannage	0810 433 071
EDF – Sécurité Dépannage	0810 333 071

 **TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET**

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

- 1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette   
- 2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3** Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4** Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette ! L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre entreprise vous demande de payer, elle n'est pas de "bonne qualité".

ASSOCIATION

RESPONSABLE

TÉLÉPHONE

KAROUTCHO

Eve RETORRE

06 83 89 61 66

AMITIÉ PARTAGÉE

Jean-Marc GUIGUE

06 84 97 18 99

ANCIENS COMBATTANTS

Daniel RABUT

03 85 74 50 72

ASSOC. LOISIRS DES MOREAUX

Bruno MAUPAS

09 64 09 78 85

ASSOC. DES CHASSEURS

Jean-Luc BLANCHOT

03 85 74 55 79

ASSOC. DES PARENTS D'ELEVES

Laura BOIVIN

06 31 45 32 78

ASSOC. PECHE ET LOISIRS

Jean-Pierre BOISSARD

03 85 74 50 49

BRESSE TRANSITION

Cécile ENTREMONT

06 84 13 86 37

CLUB DES AINES

Jean Noël DUSSET

03 85 74 54 78

COMPAGNIE des ASTRES

Julie VOGEL

06 62 85 89 55

YETO LE BOIBIEN

Géraldine GAROT

06 84 48 32 67

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

PIERRE-DE-BRESSE

> En été (à partir du 1^{er} mars)

Lundi et samedi : 8h à 12h et 14h à 18h

Mardi : 8h à 12h

Mercredi : 8h à 12h

Depuis le 1^{er} juillet 2021

> En hiver (à partir du 1^{er} novembre)

Lundi et samedi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mardi : 9h à 12h

Mercredi : 13h30 à 17h

DAMPIERRE-EN-BRESSE

> En été (mars à octobre)

Lundi et samedi : 8h à 12h et 14h à 18h

Mercredi : 13h30 à 18h

> En hiver (novembre à février)

Lundi et samedi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mercredi : 13h30 à 17h

*Dans notre commune, les ordures ménagères ou les sacs jaunes sont ramassées le **jeudi matin**.*

Si le jeudi est férié, la collecte se fait le samedi qui suit.

Le conseil municipal
vous souhaite une
très bonne année

2023

